



1. Décharge de responsabilité
2. Responsabilité du client
3. Conduite Personnelle
4. Règles concernant l'alcool et les drogues
5. Condition météo
6. Conditions à remplir par les clients motos
7. Equipement pilote Obligatoire
8. Briefings
9. Règles concernant les dégâts
10. Le prix du circuit comprend
11. Le prix du circuit ne comprend pas
12. Règles concernant les acomptes
13. Condition d'annulation
14. Accords oraux
15. Cessibilité des droits
16. Indivisibilité
17. Assurance personnelle
18. Clause attributive de compétence

1. Décharge de responsabilité

Je soussigné et mes héritiers, représentants légaux ou successeurs, déchargeons par la présente, POLE MOTO ELECTRIC, ses propriétaires, employés, fournisseurs et affiliés, de toutes réclamations, dettes, procès et responsabilités qui pourraient résulter directement ou indirectement de la participation à chacun des aspects des circuits et locations offerts et nous déchargeons de la même manière Pole moto Electric de toute pertes, blessures, décès et dommages subis par toutes

personnes ou tout biens, quelle qu'en soit la cause ou les causes.

Je soussigné, déclare que je suis complètement conscient des risques inhérents aux promenades à moto, que je comprends parfaitement les conditions de réservation et d'annulation et que j'accepte les termes et conditions qui concernent ma réservation ainsi que les conditions générales de vente que j'ai lu et compris

2. Responsabilité du client

Le client sera tenu pour responsable de tous dégâts occasionnés par la négligence lors de l'utilisation de la moto.

Les participants d'un circuit moto sont entièrement conscients des risques et dangers inhérents et ils acceptent la pleine responsabilité.

Les clients sont également les seuls responsables de tout dommage causé à un tiers et ils renoncent à toute réclamation contre Pole moto Electric et ses employés pour tout dommages personnel subi pendant le circuit.

Toute plainte doit être portée immédiatement à la connaissance du responsable logistique et ne pourra pas être prise en considération plus tard. Pole moto Electric décline toute responsabilité pour tout retard éventuel occasionné par une panne et des réparations nécessaires concernant les motos.

3. Conduite Personnelle

Pole Moto Electric et ses représentants désignés se réservent le droit de disqualifier toute personne comme membre d'un circuit ou d'un séjour dans le cas où la conduite ou les agissements de ladite personne compromettraient le bon déroulement du circuit, ou enfreindraient les droits ou le bien être des autres membres du groupe.

Dans ces circonstances aucun remboursement ne sera normalement octroyé

Dans le cas extraordinaire ou un remboursement serait octroyé, le dit remboursement, de la part de Pole Moto Electric N'excédera jamais le cout des services non utilisés

4. Règles concernant l'alcool et les drogues

Il est interdit au participant d'arriver au début du circuit en état d'intoxication.

Le client ne consommera pas de drogues illégales ou d'alcool pendant la durée d'un circuit.

5. Condition météo

Pole Moto Electric ne pourra être tenu responsable pour des conditions météo défavorables et n'offre aucun remboursement.

En outre, nous nous réservons le droit de modifier l'itinéraire pour améliorer la qualité du circuit et ou pour des raisons de sécurité.

6. Conditions à remplir par les clients motos

Les pilotes doivent être titulaire d'un permis Moto A1 (Pour la zone euro) sans restriction de leur pays de résidence.

Le pilote assume toute responsabilité concernant le respect et de la réglementation en vigueur en France.

Les casques et protections pilotes sont obligatoire à tous moment pour la conduite de nos motos.

Le client accepte par la signature du présent contrat que les randonnées à moto peuvent être

dangereuses et qu'il est conscient des risques inhérents à la conduite moto.

Le client s'engage à utiliser le véhicule uniquement sur les chemins et pistes de l'itinéraire préalablement défini.

7. Equipement pilote Obligatoire

Casque Homologué

Masque ou lunettes de protection

Gants

Pantalon de moto

Bottes de moto Ou chaussures montante

Veste moto

8. Briefings

Le client s'engage à respecter les directives dictées lors des briefings quotidiens et pendant toute la durée du circuit.

9. Règles concernant les dégâts

Pole Moto Electric fourni une moto à chaque client. Dans le cas où la moto d'un client deviendrait inutilisable, en raison d'un accident ou d'un usage négligeant, une deuxième moto de dépannage ne sera pas fournie au client.

Le client accepte de prendre en charge, tous les coûts encourus par des dégâts occasionnés aux motos ou aux équipements de moto lors d'un accident et ou d'une utilisation négligente ou peu attentionné de la moto.

La valeur des pièces mécaniques ou équipements abimés sera déterminée avec référence de l'article en question par les tarifs du fabricant

10. Le prix du circuit comprend

Inclus dans le prix, la moto, le casque, masque et gants.

Le moniteur guide.

11. Le prix du circuit ne comprend pas

Les équipements complémentaires, Pantalon, Maillot, veste, Bottes.

12. Règles concernant les acomptes

50% de la réservation par virement, cheque, espèces.

13. Condition d'annulation

En cas d'annulation de la part du client, les acomptes de réservation seront conservés.

En cas d'annulation de la part de Pole Moto Electric pour un cas de force majeure, Pole Moto Electric proposera une date alternative.

14. Accords oraux

Tout accord oral concernant des modifications aux termes et conditions entre le client et Pole Moto Electric, n'entrera pas en vigueur avant que le client ne reçoive confirmation de l'accord par écrits.

15. Cessibilité des droits

Le locataire ne peut céder le présent contrat ni aucun de ses droits ni aucune de ses obligations en vertu des présentes.

Cependant, le loueur peut céder ses droits et ses obligations au profit de ses successeurs ou ayants droit.

16. Indivisibilité

Au cas où une disposition du présent contrat serait reconnue invalide ou non exécutoire, cet état d'invalidité ou d'incapacité d'exécution n'aurait aucun effet sur les autres conditions générales du présent document et les parties la remplaceraient par une disposition valide qui reflèterait le plus fidèlement possible l'intention et l'effet pécuniaire de la disposition invalide ou non exécutoire.

Les dispositions qui expressément ou en raison de leur nature devraient survivre à la résiliation du contrat, y compris les obligations de paiement, les droits de compensation et la limitation de la responsabilité, survivront au-delà du terme du contrat.

17. Assurance personnelle

Le client déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile valide.

N° de contrat :

Adresse de l'assureur :

Le client est responsable de sa bonne santé physique pour la pratique de la moto.

18. Clause attributive de compétence

Tout litige ou toute constatation de quelque nature que ce soit relatif aux présentes et qui n'aura pas été résolu de façon amiable, relèvera des juridictions de la ville d'Ales et sera résolu conformément au droit Français.